

# Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal du 27 mai 2021 à 20 heures à la Salle Jean Rostand à Lorette



## PRESENTS :

M. TARDY Gérard (présent du point 5 au point 33) ; MME VERGER Eliane, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, MME ORIOL Evelyne, MME VERGNAUD Evelyne, MME BERTOMEU Delphine, M. MATHIVET Thierry, M. RICCI Patrick, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. MASSON Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle (présente du point 1 au 14, point 16 et du point 22 au point 33), M. DI GUSTO Dominique.

## ABSENTS / EXCUSES :

M. TARDY Gérard (absent du point 1 au point 4), M. POINAS Christophe, M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, M. BAILLY Camille, M. LETO Francesco, MME BREGAIN Patricia, MME PINTACORONA Anna, MME FAYELLE Chantale, MME GASSA Amelle (absente au point 15 et du point 17 au 21), MME ACAR Yaren.

## PROCURATIONS DE :

M. POINAS Christophe à MME FAUCOUIT Marie-Claire

M. GAMON Gérard à M. SEGUIN Joseph

MME CELIBERT Marcelle à MME VERGNAUD Evelyne

M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles

MME BREGAIN Patricia à M. VINCENT Pierre

MME FAYELLE Chantale à MME ORIOL Evelyne

MME GASSA Amelle à M. DI GUSTO Dominique (procuration du point 17 au point 21)

MME ACAR Yaren à MME GASSA Amelle (procuration du point 1 au point 14, point 16 et du point 22 au 33)

Monsieur le Maire propose d'approuver les procès-verbaux des conseils municipaux précédents :

- du 22 février 2021 : approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Votes « contre » : MME GASSA Amelle, MME ACAR Yaren, M. DI GUSTO Dominique et M. LEQUEUX Julien.

- du 1er avril 2021 : approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Votes « contre » : MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique et M. LEQUEUX Julien.

Monsieur Pierre VINCENT propose que Madame Delphine BERTOMEU soit désignée secrétaire de séance. L'assemblée valide cette désignation, à l'unanimité.



## 2021-05-34- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Monsieur Pierre VINCENT, adjoint au Maire, vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget général de la Commune, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

## 2021-05-35- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gérard TARDY, pour le budget général de la Commune. Monsieur Pierre VINCENT, adjoint au Maire vous propose de :

1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT → excédents : 1 377 252, 61 €

INVESTISSEMENT → déficits : 222 633, 13 €

ENSEMBLE → excédents : 1 154 619, 48 €

2) Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;

3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

#### 2021-05-36- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Monsieur Pierre VINCENT, adjoint au Maire vous propose de déclarer que le compte de gestion des Etablissements lorettois, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-37- SERVICE DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur TARDY Gérard, pour le service des ETABLISSEMENTS LORETTOIS :

1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT → déficits : 26 610, 43 €

INVESTISSEMENT → déficits : 89 185, 05 €

ENSEMBLE → déficits : 115 795, 48 €

2) Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;

3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

#### 2021-05-38- BUDGET GENERAL- EXERCICE 2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur le Maire vous propose de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants, pour le budget général :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES → - 11 781, 74 €

EN RECETTES → - 11 781, 74 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

EN RECETTES → 0,00 €

EN DEPENSES → 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

#### 2021-05-39- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS- EXERCICE 2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur le Maire vous propose de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants, pour le budget général :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES → 5 639, 74

EN RECETTES → 5 639, 74

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

#### 2021-05-40- ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire propose :

- 1) D'admettre en non-valeur des créances éteintes ;
- 2) De les prendre en charge dans le compte 6542 (pour un montant de 5 632, 37 €) du budget 2021 des établissements loretois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-41- FILIERE TECHNIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De créer, à compter du 1er juin 2021, un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 2) De fixer le tableau des effectifs budgétaires permanents de la filière TECHNIQUE
- 3) De préciser que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- 4) De lui faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- 5) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-42- EXTENSION DU REGIME DES ASTREINTES DE SECURITE AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE POUR LA BAIGNADE NATURELLE

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De prévoir d'étendre la possibilité d'astreinte de sécurité, les samedis et dimanches, pendant la période estivale d'ouverture du site de la Baignade Naturelle de Lorette, aujourd'hui réservée aux seuls agents techniques, pour les agents du service de la Police Municipale devant intervenir sur le site de la Baignade Naturelle en cas de forte affluence ;
- 2) De verser à chaque agent qui assurera cette astreinte, une indemnité dont la valeur est fixée par arrêté ministériel. Si l'agent le souhaite, la rémunération de l'intervention pourra faire l'objet d'un repos compensateur
- 3) De rappeler à chaque agent concerné que cette période d'astreinte de sécurité s'entend comme une période pendant laquelle, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, l'agent a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. Il est à noter que s'il y a intervention, la durée de celle-ci est considérée comme un temps de travail effectif.
- 4) D'informer les personnels concernés que cette indemnité est cumulable avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires en cas de travail effectif lors d'une intervention sur site interrompant la période d'astreinte.
- 5) D'imputer la dépense correspondante au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-43- ETAT : MONTANT DES INDEMNITES D'ELUS VERSEES EN 2020

Au titre de l'année 2020, les élus du Conseil Municipal ont bénéficié d'un montant d'indemnité brute suivant au titre de leurs mandats municipaux et métropolitains :

Maire (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Gérard TARDY	25 670, 04 €
Conseiller métropolitain		2 730, 31 €
Adjointe (mandats 2014-2020 et 2020-2026)	Eliane VERGER	10 268, 04 €
Conseillère métropolitaine		2 730, 31 €
Adjoint (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Joëlle BONNARD	10 268, 04 €
Adjointe (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Marie-Claire FAUCOIT	10 268, 04 €
Adjoint (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Joseph SEGUIN	10 268, 04 €
Adjoint (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Camille BAILLY	7 045, 02 €
Adjoint (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Gilles RAIA	6 417, 48 €
Adjoint (mandat 2020-2026)	Pierre VINCENT	6 132, 30 €
Adjointe (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Jeanine POULAIN	4 278, 30 €
Adjoint (mandat 2014-2020)	Jacky BILLARD	4 135, 74 €
Conseillère déléguée (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Marcelle CELIBERT	2 509, 99 €
Conseiller délégué (mandat 2014-2020 et 2020-2026)	Gérard GAMON	2 509, 99 €
Conseillère déléguée puis adjointe (mandat 2020-2026)	Eveline ORIOL	1 839, 69 €
Conseillère déléguée (mandat 2020-2026)	Evelyne VERGNAUD	1 440, 39 €

Adjoint (mandat 2020-2026)	POINAS Christophe	1 283,49 €
Conseiller délégué (mandat 2014-2020)	Max LYONNET	976,90 €
Conseillère déléguée (mandat 2014-2020)	Thérèse MARION	976,90 €
Conseillère déléguée (mandat 2020-2026)	Delphine BERTOMEU	306,61 €

NB : Les potentielles indemnités d'élus versées au titre de mandat électif alors qu'ils n'étaient pas élus de la commune de Lorette sont exclues de cette liste.

Le Conseil Municipal en prend acte.

2021-05-44-DEBAT ANNUEL SUR L'EXERCICE 2020 DU DROIT DE FORMATION DES ELUS

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur le Maire vous propose donc :

- 1) De maintenir en l'état les dispositions de la délibération adoptée le 20 juillet 2020, jusqu'au prochain renouvellement des mandats ;
- 2) De le mandater pour en assurer l'application.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-45- SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERCANTS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE : PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION D'ADHESION A LA PLATEFORME « LES VITRINES DU GIER » - VERSEMENT A L'ASSOCIATION L'UNION DES COMMERCANTS DE RIVE-DE-GIER « LES RUES 2 RIVE »

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De prendre en charge le droit d'entrée pour la 1ère année, à la plateforme « les Vitrines du Gier » pour l'ensemble des commerçants ayant leur siège social sur la commune de Lorette souhaitant y adhérer ;
- 2) De verser à l'Union des Commerçants de Rive-de-Gier « les Rues 2 Rive », la somme de 95 € par commerçant adhérent, correspondant au montant du droit d'entrée à ladite plateforme, sous réserve de la production d'un justificatif d'adhésion;
- 3) D'imputer la dépense au budget général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 Abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR

2021-05-46- CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE – COVID 19 : AIDE EXCEPTIONNELLE DE LA VILLE DE LORETTE AU COMMERCE LE PETIT GRAIN

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'exonérer le Petit Grain de verser un loyer entre le 17 avril 2021 et jusqu'à 4 mois et 20 jours à compter de la réouverture des restaurants en intérieur (soit en principe le 9 juin 2021) pour tenir compte de l'esprit du bail commercial qui le lie à la Ville qui prévoyait une gratuité initiale de 6 mois pour qu'il se crée une clientèle et un chiffre d'affaires décent ;
- 2) D'annuler partiellement la créance du 1er mai 2021 (mandat 8-58) pour 420 € HT représentant un mois de loyer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-47- OPERATION « FACADES » : ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT POUR TROIS ANS

C'est pourquoi il vous propose :

- 1) D'approuver les modalités de l'Opération Façade pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, telles qu'elles sont déclinées dans le règlement correspondant pour tous les immeubles de plus de 30 ans à l'exception de ceux qui hébergent une activité commerciale ou industrielle ;
- 2) De prévoir à cet effet une enveloppe budgétaire annuelle au budget primitif de chaque exercice considéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-48- COTISATION 2021 A LA MISSION LOCALE GIER PILAT

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De l'autoriser à maintenir l'adhésion de la Commune pour 2021 à la Mission Locale ;
- 2) De porter la cotisation à 4 722,30 € pour l'année 2021 (soit 0,99 €/habitant, maintien par rapport à 2020) ;
- 3) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-49- CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CENTRE SOCIAL LES COULEURS DU MONDE, DE 2021 A 2023

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De l'autoriser à signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec le centre social les Couleurs du Monde, pour 3 ans à compter du 1er janvier 2021 ;
- 2) De fixer le montant de l'enveloppe financière à 24 000 € maximum sur 3 ans à cette association ;
- 3) De le mandater pour exécuter les termes de cette convention ;
- 4) D'imputer la dépense au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-50- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES EN 2021-2022

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'attribuer pour l'année scolaire 2021-2022 :

	Proposition 2021-2022
ADLE Ecole Jean de la Fontaine	
* Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	4 233, 87 €
* Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8,77 € par élève
* Fournitures scolaires	30,24 € par élève
ADLE Ecole Marie CURIE	
* Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	1 943, 10 €
* Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8, 77 € par élève
* Arbre de Noël (sur justificatifs)	11, 26 € par élève
* Fournitures scolaires	24, 30 € par élève
OGEC de l'école Notre Dame – (hors subvention du contrat d'association)	
* Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	
- Primaire	1 661,40 €
- Maternelle	999, 00 €
* Arbre de Noël des enfants scolarisés en maternelle (sur justificatifs)	11, 26 € par élève
* Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8, 77 € par élève

- 2) D'imputer au budget général ces mouvements financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-51- RYTHMES SCOLAIRES A PARTIR DE LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir l'autoriser à solliciter Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour une dérogation à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 et ce pour 3 ans, pour le maintien de rythmes scolaires établis sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires suivants : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-52- DEMANDE DE PRESTATIONS ACCUEIL DE LOISIRS ET VACANCES 2021 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE

Monsieur le Maire vous invite à solliciter le Conseil Départemental de la Loire pour obtenir un financement le plus important possible du Centre de Loisirs de Lorette, pour l'année 2021 au titre des prestations Accueil de loisirs et vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-53- CONVENTION RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL AVEC LA COMMUNE DE RIVE-DE-GIER

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver aux clauses et conditions stipulées, la nouvelle convention relative à l'enseignement musical qui serait à intervenir avec la Ville de Rive-de-Gier ;

2) De fixer le montant de l'aide communale pour les familles fréquentant le conservatoire de musique de Rive-de-Gier à 195 € par an et par enfant tout en précisant que :

- Seuls les enfants scolarisés entre 6 et 17 ans inclus, domiciliés sur la commune de Lorette sont pris en compte ;
- Cette aide sera servie au prorata temporis, l'année où l'enfant atteint l'âge de 6 ans et l'âge de 18 ans ;
- Cette aide est limitée à un seul instrument par enfant ;
- L'aide financière ne peut pas être accordée pour le simple éveil musical ;

3) De l'autoriser lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau en cas d'absence, à signer la nouvelle convention à intervenir avec la Commune de Rive-de-Gier, valable pour la présente année scolaire 2020-2021, jusqu'au 31 août 2021, qui pourra être prolongée par tacite reconduction, par période d'un an, sans excéder une durée totale de cinq ans (échéance au 31 août 2025) ;

4) D'imputer les dépenses au budget général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-54 CANAL DE ZACHARIE : CANDIDATURE AU PRIX AURHALPIN DU PATRIMOINE – PRIX PATRIMOINE ET SCIENTIFIQUE GROUPAMA

Monsieur le Maire vous invite à l'autoriser à solliciter l'association Patrimoine Aurhalpin pour l'obtention d'un prix Patrimoine et scientifique Groupama, pour le projet de réhabilitation du canal de Zacharie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-55- REGLEMENT DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE ARNAUD BELTRAME

Afin d'adapter ce règlement à la nouvelle organisation souhaitée, Monsieur le Maire vous propose de le modifier et de l'autoriser à signer ce nouveau règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 « abstentions » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.

#### 2021-05-56- APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE ARNAUD BELTRAME

CONSIDERANT l'obligation de soumettre le POSS de la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME à l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De donner un avis favorable sur le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, modifié, joint en annexe de la présente, pour la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME ;
- 2) De l'autoriser à le signer ;
- 3) D'assurer la diffusion de ces informations auprès des usagers et des personnels travaillant sur le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-57- ATTRIBUTION D'ENTREES GRATUITES BAIGNADE NATURELLE ARNAUD BELTRAME –PERSONNELS ET ELUS MUNICIPAUX /JOURNALISTES

Monsieur le Maire propose :

- 1) De remettre à chacun des agents communaux de la Commune de Lorette, titulaires, stagiaires ou contractuels en position d'activité au 1er juin 2021, deux entrées gratuites ; pour eux ou pour offrir ;
- 2) De remettre aux journalistes présents pour couvrir le point presse ou le fonctionnement du site de la Baignade, un maximum de 20 entrées gratuites au total ;
- 3) De remettre aux membres du Conseil Municipal de Lorette non indemnisés, deux entrées gratuites, pour eux ou pour offrir ;
- 4) De prévoir que tous ces bons puissent être utilisés par les bénéficiaires lors de la saison de l'été 2021 à la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-58- DENOMINATION DE VOIE : RUE DE LA SOURCE

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De dénommer la voie tracée en jaune sur le plan joint, « rue de la source » ;
- 2) De l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment en transmettant cette délibération aux propriétaires de cette voie, à la Poste et au service du cadastre de Saint-Etienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-59- MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LORETTE : AVENANT N°2

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir :

- 1) APPROUVER l'avenant n°2 à la convention d'occupation de l'église paroissiale Notre Dame de LORETTE, prévoyant les modalités de prise en charge d'une partie des charges de chauffage de l'édifice ;
- 2) L'AUTORISER lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à le signer ;
- 3) IMPUTER la dépense au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.  
3 « abstentions » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ;

2021-05-60- ALIENATION D'UN IMMEUBLE, 3 RUE DE LA GRANDE ECLUSE

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'aliéner un terrain clos cadastré pour partie section C numéros 109 et 110, sis 3 rue de la Grande Ecluse, d'une contenance de 389 m<sup>2</sup> au total constitué d'une maison de 86 m<sup>2</sup>, d'un garage de 21 m<sup>2</sup>, ainsi que son jardin sis 3 rue de la Grande Ecluse, à Monsieur Daniel VIVION pour 231 000 € frais d'agence inclus de 8 000 €. Le montant net de la cession pour la Commune est de donc de 223 000 € ;
- 2) De prévoir qu'une promesse synallagmatique de vente soit établie en prévoyant une clause suspensive à savoir la mise en place et l'accord de financement auprès d'un organisme bancaire ;
- 3) De prévoir que les frais de notaire soient à la charge exclusive, de l'acquéreur ;
- 4) De prévoir la réalisation d'un document d'arpentage à la charge de la Commune de Lorette
- 5) De confier le soin d'authentifier cette vente, le compromis de vente et l'acte définitif au notaire du preneur, à savoir Maître Hervé THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-61- ACQUISITION DE GRE A GRE D'UN LOCAL COMMERCIAL A LA SCI CMB, SIS 51 RUE JEAN JAURES

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'acquérir dans la copropriété le Villemagne sis 51 rue Jean Jaurès à Lorette, le lot n° 11 correspondant à un local commercial situé au 1er étage de 90 m<sup>2</sup>, les lots 19 et 20 correspondant à deux places de parking, à la SCI CMB au prix de 90 000 € ;
- 2) De confier à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;
- 3) De prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire ;
- 4) De l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
- 5) D'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.  
1 refus de vote : M. LEQUEUX Julien

2021-05-62- CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS AU PROFIT DU PROMOTEUR MAFINVEST SUR LA PARCELLE CADASTREE H77 SITUEE LOTISSEMENT LE CLOS CHAMBEYRON

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'accepter la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en tréfonds sur la parcelle municipale cadastrée H77, fonds servant, telle que décrite dans le plan joint, au profit du promoteur MAVINFEST, pour permettre l'écoulement des eaux usées et eaux pluviales du lotissement le Clos Chambeyron ;
- 2) De fixer le montant de la redevance forfaitaire de 4 800 € payable le jour de la signature de l'acte notarié par le promoteur pour constituer ladite servitude ;
- 3) De préciser que les frais d'acte notarié seront à la charge du promoteur, ainsi qu'éventuellement les frais d'arpentage si nécessaire juridiquement ;
- 4) De l'autoriser à signer lui, ou à l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau, l'acte notarié constituant ladite servitude ;
- 5) D'accepter de laisser à la charge du promoteur, la démolition des anciens WC et l'enlèvement des gravats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-05-63- ACQUISITION DE GRE A GRE D'UN TERRAIN LIEU-DIT PONT-VAILLANT AUX CONSORTS MARTINAUD

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'acquérir la parcelle cadastrée section B numéro 1108, sise Lieu-Dit Pont-Vaillant, au prix de 4 800 € aux consorts MARTINAUD, en vue de la création d'une voirie nouvelle à créer entre la rue des Crêts et le chemin des Combes.
- 2) De confier à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;

- 3) De prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire ;
- 4) De l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
- 5) D'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 « abstentions » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ;

Ne prend pas part au débat et au vote : MME FAYELLE (procuration de Mme ORIOL) car intéressée » par la délibération.

#### 2021-05-64- LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE PUBLIQUE RUE VICTOR HUGO

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver le principe de déclassement d'une partie de la voirie communale rue Victor Hugo matérialisé en bleu sur le plan ci-joint (pour 200 m<sup>2</sup> environ).
- 2) De décider le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de ladite voirie communale, les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que le nom du commissaire enquêteur, seront précisés par arrêté du Maire ;
- 3) De faire dresser un document d'arpentage par un géomètre expert pour déterminer la surface exacte à déclasser ;
- 4) De préciser que le déclassement sera prononcé par délibération du conseil municipal à l'issue de l'enquête publique ;
- 5) De l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2021-05-65- RECOURS CONTRE UNE SUBVENTION DE 52 500 € A L'ASSOCIATION HIPPIQUE DE SAINT GALMIER-SAINT ETIENNE PAR SAINT ETIENNE METROPOLE

Pour cela, Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à déposer un recours au Tribunal Administratif contre cette délibération du point n°13 du bureau de Saint-Etienne Métropole du 8 avril 2021. Bien évidemment, ce recours ne serait pas déposé si entre temps Madame la Préfète de la Loire faisait retirer cette délibération à Saint-Etienne Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

Votes CONTRE : MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, M. ACAR Yaren (Pouvoir de MME GASSA Amelle), M. LEQUEUX Julien

#### 2021-05-66- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le conseil municipal en prend acte.

***Il est vingt-deux heures cinquante-cinq***

***La séance est levée.***

***Le Maire,***

***Gérard TARDY***

*Questions Orales :*

*Un représentant du groupe majoritaire ayant déposé une question orale dans l'ordre des questions reçues a fait une déclaration invitant les élus du groupe majoritaire à quitter la séance.*

*Seuls sont restés en place, M. le Maire, Mme la secrétaire et les membres de l'opposition. Ces derniers ont considéré qu'il n'y avait plus de conseil municipal et ils ont quitté la salle.*